

Arrêté fédéral III concernant les comptes 2007 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)

du 28 mai 2008

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 2 avril 2008²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'exercice 2007 sont approuvés comme suit:

- a. le compte de résultats consolidé présente des revenus de 2 501 647 064 francs et des charges de 2 465 215 646 francs; soit un excédent de revenus de 36 431 418 francs;
- b. le compte des investissements présente des investissements bruts pour les biens meubles (équipements d'exploitation compris) et pour l'informatique d'un montant de 170 478 993 francs;
- c. le compte des flux de fonds, avec la variation du fonds des liquidités, totalise 755 796 912 francs;
- d. le bilan au 31 décembre 2007 présente un total consolidé de 1 541 572 137 francs.

Art. 2

Conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du Conseil des EPF du 5 février 2004 sur la comptabilité du domaine des EPF³, la réserve inscrite au bilan, provenant de la contribution financière de la Confédération, augmente de 4 160 221 francs.

¹ RS **414.110**

² Non publié dans la FF

³ RS **414.123**

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 26 mai 2008

Le président: André Bugnon

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 28 mai 2008

Le président: Christoffel Brändli

Le secrétaire: Philippe Schwab

Arrêté fédéral III <bd> concernant les comptes 2007 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.07.2008
Date	
Data	
Seite	5273-5274
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 925

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.